

BON DE COMMANDE

Référence : 911
Date :
Mode de règlement :
Document libellé en : Euro
A payer avant le :

Nom client
Adresse
Code postal
Ville
Tel
E-mail

référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T
	<p>Site Internet dynamique (offre réservée aux SSIAD non adhérents UNASSI) Ce produit de qualité, réfléchi et conçu spécialement pour les structures de soins infirmiers à domicile, sera commercialisé par la SARL PYREWEB au tarif de 400 € HT par an. (hébergement et nom de domaine compris)</p> <p>le produit comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une charte graphique soignée et personnalisée - La mise à disposition d'un outil de Gestion de contenu - L'hébergement du site et de son contenu - La location du nom de domaine de votre choix - 3 adresses e-mail de contact de la forme : votrenom@ssiad-votrestructure.fr - Un référencement basique de votre site : Soumission du site aux principaux moteurs de recherche (Google, Ya-hoo, Live...) <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> - renouvellement (à compter de la seconde année) : 400 € HT / An 	1	400,00	400,00

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980).

Mode de règlement: solde à la livraison

Bon pour accord:

Signature :

Total HT Net	:	400,00
TVA	:	78,40
Total TTC	:	478,40
Total	:	
Net à Payer	:	478,40 EUR

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - REALISATION D'UN SITE WEB

1 – OBJET DU CONTRAT :

Pyreweb est un spécialiste de la création, développement, et programmation de site Web.

Le Client souhaite que le Concepteur lui crée son site Web en vue d'obtenir des prestations personnalisées, spécifiquement développées en fonction de ses besoins.

PYREWEB propose un système de contrat dont le but est d'assurer le développement, la mise en place et l'hébergement des applications Web décrites sur le bon de commande.

Le système est basé sur le principe d'un contrat annualisé renouvelable

2 – PRESTATIONS :

Conception graphique

Le Concepteur s'occupera de l'ensemble de la conception graphique du site. L'architecture du site aura reçu l'accord du Client.

Images

Toutes les images du site du Client seront fournies par le client dans un format électronique en vue d'une utilisation sur Internet..

Animations

Le Concepteur se chargera de la création de toutes les animations du site du Client.

Texte

Tous les textes utilisés dans le site du Client seront fournis dans un format électronique en vue d'une utilisation sur Internet.

Page statique

Le contenu des pages statiques sera créé par le Concepteur à partir de textes et images fournis par le Client. Une fois le texte validé par le Client, toute modification fera l'objet d'un avenant au contrat, sauf dans le cas de modifications mineures.

Le client assure par la présente qu'il dispose des droits nécessaires pour la publication des textes et documents fournis au créateur. Le créateur se dégage de toute responsabilité concernant le respect des droits d'auteur et autres problèmes légaux concernant les textes, images et éléments fournis par le client. Le Concepteur possède une copie de sauvegarde du site en cas d'anomalie technique au niveau de l'hébergement uniquement.

Page dynamique

Le contenu des pages dynamiques sera créé par le Concepteur à partir de textes et images fournis par le Client. Une fois le texte validé par le Client, toute modification sera à la charge du client par le biais des outils mis à sa disposition.

Le créateur de la page dynamique disposera des droits nécessaires à la mise à jour de la page dynamique par l'intermédiaire d'un formulaire qui, à son tour, alimentera une base de données.

Pyreweb s'engage à mettre en œuvre un système de mise à jour des pages dynamiques dont l'accès sera protégé par mot de passe. Ce mot de passe ne sera confié qu'au Client. La bonne gestion du système de mise à jour, notamment du mot de passe et de l'utilisation qui en est faite est laissée à la seule responsabilité du Client.

Internet étant de nature publique, le Client s'engage à ne placer du contenu par le biais du système de mise à jour dynamique que si ce contenu respecte les directives légales, notamment droits d'auteur, vie privée, diffamation, etc.

Le Concepteur ne pourra être tenu responsable du contenu posté par autrui par l'intermédiaire du système de mise à jour dynamique. Ce système n'est qu'un outil qui devra être géré de façon responsable par le Client.

Ce type de contenu étant sous la responsabilité du Client, celui-ci devra faire en sorte que ce contenu soit sauvegardé ailleurs que sur l'ordinateur qui héberge le site. Le Concepteur décline toute responsabilité en cas de perte du contenu ajouté par le Client.

Une stratégie de sauvegarde du contenu dynamique pourra être envisagée mais n'est pas comprise dans la formule de base. Celle-ci devra être demandée expressément par le Client avant acceptation du devis. Néanmoins, la société d'hébergement du site prévoit des sauvegardes non garanties et régulières du site complet.

3 – HEBERGEMENT DU SITE :

Le Concepteur fait appel à une société spécialisée dans l'hébergement de sites Internet pour placer le site du Client. Le Concepteur ne peut en aucun cas fournir d'autres garanties que celles fournies par la société d'hébergement. Par l'acceptation de ce contrat, le Client accepte également le contrat de la société d'hébergement choisie conjointement avec le Concepteur.

Le Concepteur pourra, en cas de panne, rétablir le contenu statique et les logiciels de la partie dynamique du site à la demande expresse du Client, et ce autant de fois que nécessaire, sans frais supplémentaires.

La responsabilité de la gestion du serveur relève de la société d'hébergement.

Le Client déclare faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter d'introduire un virus ou autre système informatique néfaste sur le serveur loué. Le Concepteur décline toute responsabilité en cas d'infection du serveur par le Client. Néanmoins, le site sera conçu d'une manière telle qu'une utilisation normale de celui-ci (et du système de mise à jour dans le cas d'un site dynamique) ne puisse entraîner une infection du serveur.

Aucune compensation ne pourra être fournie en ce qui concerne la réservation du nom de domaine. Le montant de cette réservation est non remboursable.

4 – DUREE DU CONTRAT :

Le présent contrat entre en vigueur à la date de signature du contrat par les parties.

Le contrat a une validité de douze mois (12 mois) à compter de la date de prise d'effet et au-delà le contrat se renouvellera automatiquement par tacite reconduction. Pour empêcher la tacite reconduction la partie qui veut se libérer doit le notifier par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception au moins un mois avant l'échéance annuelle.

5 – CONDITIONS DE PAIEMENT :

Le contrat est payable au comptant à la réception de la facture du contrat.

6 – CESSION :

Le contrat objet de la présente n'est valable que pour le lieu d'utilisation indiqué et pour les développements (web et logiciel) mentionnés, sauf conclusion préalable d'un avenant dûment signé par les parties.

7 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE :

Toute contestation relative au présent contrat sera soumise au Tribunal de Commerce de Tarbes.